



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine universitaire

Question écrite n° 34210

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une revendication de l'ISNAR-IMG (Intersyndicale nationale autonome et représentative des internes de médecine générale). La médecine générale est une spécialité depuis 2004, elle se doit d'avoir enfin une filière universitaire à part entière. Aujourd'hui, c'est la seule spécialité qui ne nomme pas ses enseignants. En effet, ils le sont par la sous-section 53-01 du conseil national des universités (CNU) où ne siège aucun médecin généraliste. La création au CNU de la sous-section 53-03, dédiée à la médecine générale, paraît indispensable à l'indépendance de cette spécialité. Il lui demande son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

La filière de médecine générale, dont la constitution est amorcée depuis cinq ans seulement, a bénéficié de toute l'attention du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Cela a encore été souligné récemment lors de la présentation par la ministre de la stratégie nationale de santé. Pour la première fois, en 2013 deux membres de la discipline de médecine générale, un professeur et un maître de conférences, ont participé à titre d'experts à l'examen des dossiers des candidats et ceci en accord avec le président de jury, dans l'attente d'une très prochaine représentation au sein même du conseil national des universités (CNU).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34210

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8060

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11103